

PANNEAUX DE PORTE

Page 1/7

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. EXPRESSION SUR DOCUMENTS	1
3. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES	2
3.1. CAS DES REVÊTEMENTS À BASE PVC :	2
4. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	2
4.1. CONSTITUTION	2
4.2. ASPECT	2
5. CONDITION GÉNÉRALE D'ESSAI	2
6. CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES	3
6.1. TENUE DES AGRAFES	3
6.2. RÉSISTANCE À L'ÉCLATEMENT	3
6.3. RIGIDITÉ	3
6.4. TENUE DES ÉLÉMENTS RAPPORTÉS PAR SOUDURE OU COLLAGE	3
6.5. MESURE DE LA SOUPLESSE	3
6.6. TENUE À L'USURE	4
6.7. COMPORTEMENT AU CHOC À FROID	4
7. CARACTÉRISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES	4
7.1. TENUE AUX CYCLES CLIMATIQUES	4
7.2. COMPORTEMENT EN ATMOSPHÈRE HUMIDE - RÉSISTANCE AUX MICRO-ORGANISMES	4
7.3. TENUE DE LA TEINTE À LA LUMIÈRE	4
7.4. TENUE AUX FROTTEMENTS	4
7.5. ADHÉRENCE DU REVÊTEMENT DE PEINTURE	5
7.6. TACHAGE À L'EAU	5
7.7. COMBUSTIBILITÉ HORIZONTALE	5
7.8. TACHAGE AUX SOLVANTS	5
7.9. VOLATILITÉ DES PLASTIFIANTS	5
7.10. TENUE À LA SUEUR	5
7.11. TENUE À L'ENSOLEILLEMENT	5
ANNEXE	6
8. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	7
8.1. HISTORIQUE	7
8.2. DOCUMENTS CITÉS	7
8.3. EQUIVALENT À :	7
8.4. CONFORME À :	7
8.5. MOTS CLEFS	7

1.OBJET

Le présent cahier des charges définit les spécifications auxquelles doivent satisfaire les panneaux de porte garnis de véhicule.

2.EXPRESSION SUR DOCUMENTS

L'application des exigences du présent cahier des charges doit être indiquée sous la forme suivante : B29 4330.

En outre, le plan fonctionnel doit porter les indications ci-après :

- L'indice de la STL concernant le panneau de porte garni ou la mention SPA suivie entre parenthèses de la référence au cahier des charges B20 0150.
- Définition de l'aspect : combinaison d'un grain et d'une couleur (§ Aspect).
- Défauts et modification d'aspect tolérés, s'il y a lieu (§ Aspect).
- Zones de prélèvement des éprouvettes (§ Condition générale d'essai).
- Valeurs tolérancées des efforts de séparation (§ Tenue des agrafes).
- Valeur tolérancée de l'effort d'éclatement (§ Résistance à l'éclatement).
- Conditions d'essai et résultats à obtenir pour l'essai de dureté, s'il y a lieu (§ Rigidité).
- Zones pour la mesure de la souplesse (§ Mesure de la souplesse).
- Valeurs à obtenir pour l'essai de mesure de la souplesse (§ Mesure de la souplesse).
- Résultats à obtenir pour l'essai de tenue à l'usure (§ Tenue à l'usure).
- Valeurs tolérancées des variations dimensionnelles tolérées (§ Tenue aux cycles climatiques).
- Valeur de l'indice de dégradation si différente de "≥ 4" (§ Tenue de la teinte à la lumière).
- Conditions d'essai et résultats à obtenir pour l'essai de tenue à l'ensoleillement (§ Tenue à l'ensoleillement).

3.PRESCRIPTIONS GENERALES

Ces prescriptions sont celles du Cahier des Charges B20 0110 à l'exception du paragraphe ci-dessous qui est complété comme suit.

3.1. CAS DES REVETEMENTS A BASE PVC :

L'utilisation de stabilisant thioétain est interdite dans la formulation des PVC (compact et / ou expansé)

C - APPROBATION DES FOURNITURES

L'approbation est établie sur le panneau de porte complet avec simultanément présentation et identification des matériaux ayant servi à sa réalisation. Les caractéristiques de ces matériaux doivent apparaître sous forme de SPA ou de STL.

Aucune modification de l'un quelconque de ces matériaux ne peut se faire sans l'accord des services techniques concernés. Toute évolution des matériaux entraîne OBLIGATOIREMENT une nouvelle approbation.

4.CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

4.1.CONSTITUTION

Les panneaux de porte sont généralement constitués d'un matériau support revêtu d'un ou plusieurs matériaux d'aspect avec éventuellement un matériau de remplissage entre les deux.

Ils peuvent comporter un insert métallique ou plastique.

4.2.ASPECT

Le matériau d'aspect ne doit présenter aucun défaut tel que : bavures, déchirures, différences importantes de grains non précisées au plan fonctionnel, etc.

L'aspect doit être conforme aux étalons de couleurs et de grains pour les zones définies au plan fonctionnel.

5.CONDITION GENERALE D'ESSAI

La zone de prélèvement des éprouvettes doit être indiquée au plan fonctionnel pour chacun des essais du présent cahier des charges.

6. CARACTERISTIQUES MECANIQUES

6.1. TENUE DES AGRAFES

La tenue des agrafes est vérifiée par la mesure des efforts de séparation entre :

- porte agrafe et panneau,
- panneau et doublure de porte.

Les mesures doivent être réalisées sur panneaux neufs et sur panneaux de porte ayant subi 5 montages et 5 démontages successifs.

L'effort d'arrachement est mesuré à l'aide d'une machine de traction à la vitesse de 10 mm/min $\pm$ 2 mm/min.

Les efforts de séparation doivent être conformes aux indications portées sur le plan fonctionnel. De plus, dans tous les cas, l'effort de séparation entre porte agrafe et panneau doit être supérieur à l'effort de séparation entre panneau et doublure de porte.

6.2. RESISTANCE A L'ECLATEMENT

L'essai est effectué suivant la méthode d'essai D42 1011 sur des éprouvettes prélevées dans le panneau de porte. L'effort d'éclatement doit être conforme aux indications portées sur le plan fonctionnel.

6.3. RIGIDITE

L'essai est effectué suivant la procédure d'essai B37 6315, lorsqu'il est spécifié au plan fonctionnel.

Les conditions d'essai (lieu de positionnement des appuis, charges à appliquer, etc.) et les résultats doivent être indiqués au plan fonctionnel.

6.4. TENUE DES ELEMENTS RAPPORTES PAR SOUDURE OU COLLAGE

En fonction de la technologie de réalisation des panneaux de porte, les essais ci-après sont effectués en partie ou en totalité.

- Résistance au cisaillement des soudures :
L'essai est effectué suivant la méthode d'essai D41 1033, avant et après l'essai de tenue aux cycles climatiques (§ Tenue aux cycles climatiques).
La résistance au cisaillement doit être supérieure à 150 N (état neuf) et à 120 N (après vieillissement).
- Résistance au pelage à angle droit :
L'essai est effectué suivant la méthode d'essai D51 1485, avant et après l'essai de tenue aux cycles climatiques (§ Tenue aux cycles climatiques).
La résistance au pelage doit être supérieure à 8 N/cm ou à la résistance du revêtement.

6.5. MESURE DE LA SOUPLESSE

Le but de l'essai est d'apprécier le confort d'approche du panneau de porte.

L'essai consiste à mesurer l'enfoncement d'un poinçon hémicylindrique, dans les zones spécifiées au plan fonctionnel, conformément à la méthode d'essai D45 5015.

Les résultats des essais doivent être conformes aux exigences portées sur le plan fonctionnel.